

(N° 32.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1875.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des
Crédits provisoires à valoir sur les Budgets des
Dépenses de l'exercice 1876.**

(Voir les N^{os} 42 et 46 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président, le Baron BETHUNE,
TERCELIN, et le Baron VAN CALOEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Deux Budgets pour l'exercice 1876 n'ont pu, jusqu'ici, être votés par la Législature; ce sont ceux des Ministères de l'Intérieur et des Travaux Publics. C'est pourquoi, la Chambre des Représentants, avant de se séparer, a voté, à la demande de M. le Ministre des Finances, des crédits provisoires montant ensemble à la somme de 54,000,000 de francs, à savoir : 6,500,000 francs pour le Département de l'Intérieur, et 27,500,000 francs pour celui des Travaux Publics. Ce chiffre correspond au tiers de l'exercice entier.

Votre Commission des Finances, Messieurs, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
Baron VAN CALOEN.